

Commission de la présidence du conseil

Consultation publique

**Jeudi le 12 octobre 2006, à 19 heures
Le 6767 – Centre de ressources communautaires
6767, chemin de la Côte-des-Neiges**

Le défi de la participation

Les commissions du conseil de la ville

Document d'information

Objet : La participation des citoyennes et des citoyens aux consultations publiques des commissions du conseil de la ville

Quels sont vos commentaires et suggestions pour encourager et faciliter la participation ?

1. Contexte

Créées par règlement du conseil et en vertu de la Loi sur les cités et villes, les commissions permanentes constituent les instances consultatives du conseil de la ville. À ce titre, elles exercent différentes fonctions allant de l'étude en public – par exemple, l'étude des prévisions budgétaires – jusqu'à la consultation publique avec dépôt et présentation de mémoires par les citoyennes et citoyens. On constate une participation inégale à ses activités de consultation. Elle varie notamment selon les impacts des objets soumis aux consultations sur la vie quotidienne des citoyennes et des citoyens. En plus d'une participation fluctuante, on constate que les commissions du conseil ne sont pas nécessairement connues du public.

Dans le cadre du programme annuel de ses activités, la Commission de la présidence du conseil de la ville de Montréal souhaite accorder une attention particulière à l'exercice et à la progression de la démocratie participative, favorisée avec l'adoption de la *Politique de consultation et de participation publiques*.

Par cette Politique, la Ville de Montréal reconnaît aux citoyennes et des citoyens le rôle de participer aux affaires de la ville et le pouvoir d'influencer les décisions qui les concernent. La Politique réaffirme que la consultation et les participations publiques facilitent et éclairent la prise de décision et, dans cette perspective, elle a comme objectif de favoriser des pratiques de consultation publique transparentes, crédibles, efficaces et utiles à la prise de décision. Elle rappelle qu'en consultation publique, la responsabilité de prendre les décisions est toujours réservée aux élus. Afin de guider les instances de la Ville dans l'exercice de la consultation, la Politique énonce des principes directeurs et des pratiques de référence. Les commissions permanentes du conseil sont directement concernées par la Politique.

2. Le déroulement de la consultation publique du 12 octobre 2006

- Première partie

- Information (20 minutes)

Présentation des instances politiques;

Présentation des commissions du conseil : cadre réglementaire, nombre, composition, fonctionnement, données générales en ce qui concerne le nombre d'assemblées, le nombre de participants, les objets de consultation, les gestes posés en matière de communication, etc.);

Présentation sommaire des autres instances de consultation publique de la Ville de Montréal;

Présentation de la Politique de consultation et de participation publiques.

- Période de questions du public et des membres de la commission;

- Seconde partie

- Commentaires et suggestions du public.

- Vous serez invité à communiquer vos observations et à faire part de vos suggestions visant à encourager et faciliter la participation aux consultations publiques des commissions du conseil.

3. La documentation disponible dans les bureaux Accès Montréal, les bureaux d'arrondissement et sur le portail de la Ville de Montréal

- Document Power Point sur les instances politiques;
- Règlement sur les commissions du conseil;
- Liste des commissions et leur composition;
- Programmes d'activités 2006 des commissions
- Fiche-synthèse sur les activités des commissions en 2005;
- Politique de consultation et de participation publiques
- Ville de Montréal, Guide pratique à l'intention des citoyens : Participer à des consultations publiques

4. L'échéancier

La commission adoptera ses recommandations au cours de l'automne.

Renseignements : Direction du greffe, 872-3770